

## Zone d'activités Parvis 2

La Communauté du Pays Voironnais souhaite développer une nouvelle zone d'activités, Parvis 2, à proximité de l'espace actuel Parvis 1.

### Une nouvelle étape dans le projet

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, permettant de définir les parcelles à exproprier se déroulera du 19 juin au 19 juillet 2017.

En intervenant dans le domaine du développement économique, la Communauté du Pays Voironnais poursuit trois objectifs principaux :

- > favoriser la création d'emplois,
- > augmenter les ressources du territoire pour financer son aménagement et son développement et développer les services et équipements à l'attention de ses habitants,
- > maintenir un équilibre emploi/habitat.

Pour ce faire, elle répond notamment à la demande des entreprises locales en développement ou favorise l'implantation d'entreprises nouvelles, en proposant **des espaces d'activité** qui correspondent à la diversité des demandes des entreprises (situation géographique, type de zone, desserte...).

Fort du succès de l'espace actuel Parvis 1, la Communauté du Pays Voironnais souhaite proposer une nouvelle offre d'implantation à proximité, le Parvis 2. D'une surface de 9 hectares commercialisables, avec un maximum de 15 lots (entre 3000 et 6000 m<sup>2</sup> par lot), elle pourrait intéresser les PME/PMI, les activités tertiaires et accessoirement le secteur de la vente automobile, pour lequel il y a une forte demande.

**Les travaux de réalisation pourraient démarrer au printemps 2018.**

Le coût prévisionnel de ce projet (achat des terrains - comprenant les compensations environnementales), études et travaux) est estimé à 4,6 millions d'euros, financés par le Pays Voironnais.

### ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

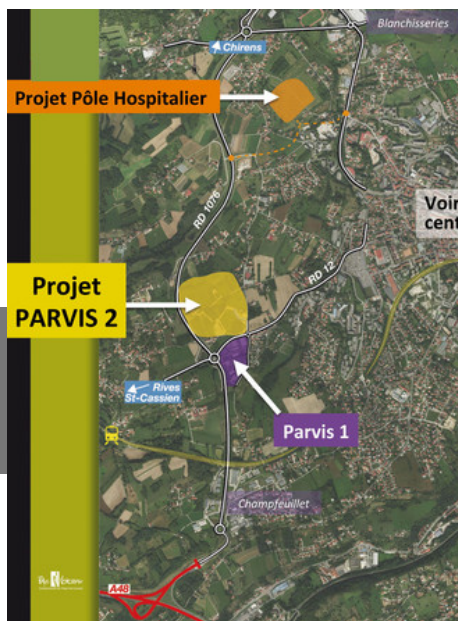
### ENQUÊTE PARCELLAIRE EN VUE DE DELIMITER LA LISTE DES PARCELLES A EXPROPRIER

### CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS PARVIS 2

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Voiron du lundi 19 juin 2017 au mercredi 19 juillet 2017 (clôture l'enquête à 17h30) inclus, pendant 31 jours consécutifs à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant la création de la zone d'activités Parvis 2.

Cette opération assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais consiste en la réalisation de la zone d'activités Parvis 2, extension de la zone d'activités existante Parvis 1. La zone d'activités Parvis 2 s'étend sur 9 hectares et consiste en la réalisation de la desserte routière ainsi que la desserte des réseaux des futurs lots pour une surface commerciale d'environ 9 hectares. Ce site est destiné aux PME-PMI sur des activités tertiaires, haute technologie, recherche et développement, production.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Philippe GAMEN, gérant de cabinet d'études.



Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact, son résumé non technique, l'information sur la consultation de l'Autorité Environnementale, ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Voiron pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Philippe GAMEN, gérant de cabinet d'études, en mairie de Voiron siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Voiron

A l'attention du commissaire enquêteur

Projet de création de la zone d'activités Parvis 2

12 rue Mainssieux

CS 30268

38516 VOIRON CEDEX

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-parvis2-voiron\(at\)paysvoironnais\(dot\)com](mailto:enquete-publique-parvis2-voiron(at)paysvoironnais(dot)com)

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur cette page.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Voiron les jours suivants :**

le lundi 19 juin 2017 de 14h30 à 17h30

le samedi 1er juillet 2017 de 9h à 12h

le mardi 11 juillet 2017 de 9h à 12h

le mercredi 19 juillet 2017 de 14h30 à 17h30 (fin de l'enquête)

**Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Voiron sont : du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h**

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – "Service Aménagement Opérationnel" joignable au : 04.76.32.74.80.

## > Enquête publique - Déclaration d'utilité publique

### 📄 TÉLÉCHARGER

- > Avis d'enquête publique
- > Arrêté préfectoral d'ouverture enquête publique
- > Page de garde
- > Bordereau des pièces
- > Informations juridiques et administratives
- > Notice explicative
- > Plan de situation
- > Plan des travaux
- > Caractéristiques des ouvrages
- > Appréciation sommaire des dépenses
- > Etude d'impact
- > Délibérations
- > Bilan concertation

> Saisine de l'autorité environnementale

> Etat parcellaire

> Plan parcellaire

## Observations et propositions du public envoyées par courriel

[Contribution association Pic Vert à l'enquête publique](#)

> La participation citoyenne

>

40 rue Mainsieux  
cs 80363  
38016 Voiron cedex  
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h  
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/les-projets-en-concertation/zone-d-activites-parvis-3-716.html>